

Le 21 janvier 2021

Municipalité de Chambord
Province de Québec

Jeudi, le 21 janvier 2021, à 18h15, par visioconférence avec enregistrement audio et participation du public sur demande, ouverture de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord, sous la présidence de son honneur monsieur le maire Luc Chiasson.

Sont également présents les conseillers mesdames Lise Noël, Diane Hudon et Valérie Gagnon et messieurs Camil Delaunière et Robin Doré.

Le secrétaire-trésorier fait lecture de l'avis spécial suivant :

À Mesdames,
À Messieurs,

Luc Chiasson	maire
Camil de Launière	conseiller
Lise Noël	conseillère
Diane Hudon	conseillère
Valérie Gagnon	conseillère
Robin Doré	conseiller

Mesdames,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord est convoquée par les présentes par Grant Baergen, secrétaire-trésorier, pour être tenue par visioconférence avec enregistrement audio et participation du public sur demande, **le 21 janvier 2021 à 18h15**, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

- 1) Présences
- 2) Avis de convocation
- 3) Renonciation à l'avis de convocation
- 4) Autorisation de signatures – quittance
- 5) Période de questions
- 6) Clôture de la séance

DONNÉ ce dix-huitième jour du mois de janvier 2021.

Le secrétaire-trésorier

Grant Baergen
GB

CERTIFICAT DE SIGNIFICATION

Je, soussigné, Grant Baergen, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment avoir signifié cet avis spécial à Chambord par envoi électronique et accusé de réception le dix-huitième jour du mois de janvier 2021 aux membres du conseil.

En **FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce dix-huitième jour du mois de janvier deux-mille-vingt-et-un.

Grant Baergen
Secrétaire-trésorier

GB

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil présents sur le territoire de la Municipalité assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation conformément à l'article 157 du code municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 01-24-2021 AUTORISATION DE SIGNATURES – QUITTANCE

CONSIDÉRANT les procédures entreprises par Construction Rock Dufour contre la Municipalité de Chambord, Stantec Experts-Conseil Ltée et Régis Boily, celles entreprises par Stantec Experts-Conseil Ltée et Régis Boily contre GHD Consultants Ltée et celles entreprises par la Municipalité de Chambord contre Construction Rock Dufour inc., devant la Cour supérieure du Québec, dans le dossier portant le numéro 155-17-000034-187 ;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu d'une entente de règlement hors cour (ci-après : « transaction ») ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Camil Delaunière et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- 2- Que le maire et le directeur-général soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Chambord, les documents usuels, dont les quittances, pour conclure la transaction intervenue dans le dossier portant le numéro 155-17-000034-187.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 01-25-2021 FERMETURE DE LA SÉANCE

L'avis de convocation de la session spéciale étant épuisé, il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par madame Diane Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit clôturée à 18 h 42 et que la prochaine séance ordinaire se tienne le lundi 1 février à 19 h.

Le maire,

Le secrétaire-trésorier,

Luc Chiasson

Grant Baergen

« Je, Luc Chiasson, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».